

Texte pseudonymisé

**Avertissement:** Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

N° 328/23

Not. 4333/23/XC

**Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch**

Le 27 septembre 2023, **Chantal GLOD, vice-président**, siégeant en tant que juge unique de la chambre du conseil du Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, assistée de **Poï KASEL, greffier assumé**, a rendu l'

**ORDONNANCE**

qui suit:

Vu la requête en mainlevée d'une interdiction de conduire provisoire déposée par

**PERSONNE1.)**, né le DATE1.), demeurant à L-ADRESSE1.).

Entendus en la séance de la chambre du conseil du 26 septembre 2023, PERSONNE1.), assisté de l'interprète assermenté à l'audience Ricardo DA SILVA MARTINS, en ses explications et le représentant du Ministère Public, Stéphanie CLEMEN, premier substitut, en ses conclusions.

-----

La demande en mainlevée de l'interdiction de conduire provisoire présentée par PERSONNE1.) est recevable sur base de l'article 14 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Lors des débats devant la chambre du conseil, PERSONNE1.) a demandé à voir donner mainlevée totale sinon partielle de l'interdiction de conduire provisoire prononcée le 26 juillet 2023 à son encontre.

Au vu des explications fournies par le demandeur quant au besoin de son permis de conduire tant pour des raisons professionnelles que pour des raisons personnelles, et en l'absence d'antécédents judiciaires, la chambre du conseil décide de faire droit à la demande en mainlevée totale de l'interdiction de conduire provisoire présentée par PERSONNE1.).

**Par ces motifs:**

**La chambre du conseil du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, composée d'un juge unique,**

**reçoit la demande en la forme,**

**la dit fondée,**

**ordonne la mainlevée de l'interdiction de conduire provisoire prononcée à l'encontre de PERSONNE1.) par ordonnance du juge d'instruction du 26 juillet 2023,**

**réserve les frais.**

**Ainsi fait et prononcé au Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, date qu'en tête.**

**SIGNE : GLOD, KASEL**

---